



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

compensation financière entre régimes

Question écrite n° 110074

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les attentes de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) en matière de révision des mécanismes actuels de compensation entre les différents régimes de retraites. En effet, depuis 1974, en tant que régime spécial de retraite et de prévoyance de base obligatoire pour les salariés du notariat, la CRPCEN participe à la solidarité nationale grâce à des transferts financiers entre les différents régimes pour remédier aux inégalités provenant des déséquilibres démographiques et aux disparités de capacités contributives entre les différents régimes. Elle estime toutefois que l'augmentation globale des transferts sociaux est préjudiciable pour son avenir car il dégrade son équilibre financier risquant à terme de remettre en cause sa pérennité. À titre d'exemple, les versements demandés à ce titre à la CRPCEN pour 2006 représenteraient environ 10 % des cotisations. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110074

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11772